

**ACADEMIE DE CAEN**

**BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE**  
**Option B : COLORISTE PERMANENTISTE**

**Session 2008**

**E1 – CONCEPTION, FORMES ET COULEURS**

**U 12 B : Coloration et effets de couleurs**

**Durée : 30 min – Coef. : 2**

*1ère partie : projet de réalisation de  
couleurs*

Historique technique :

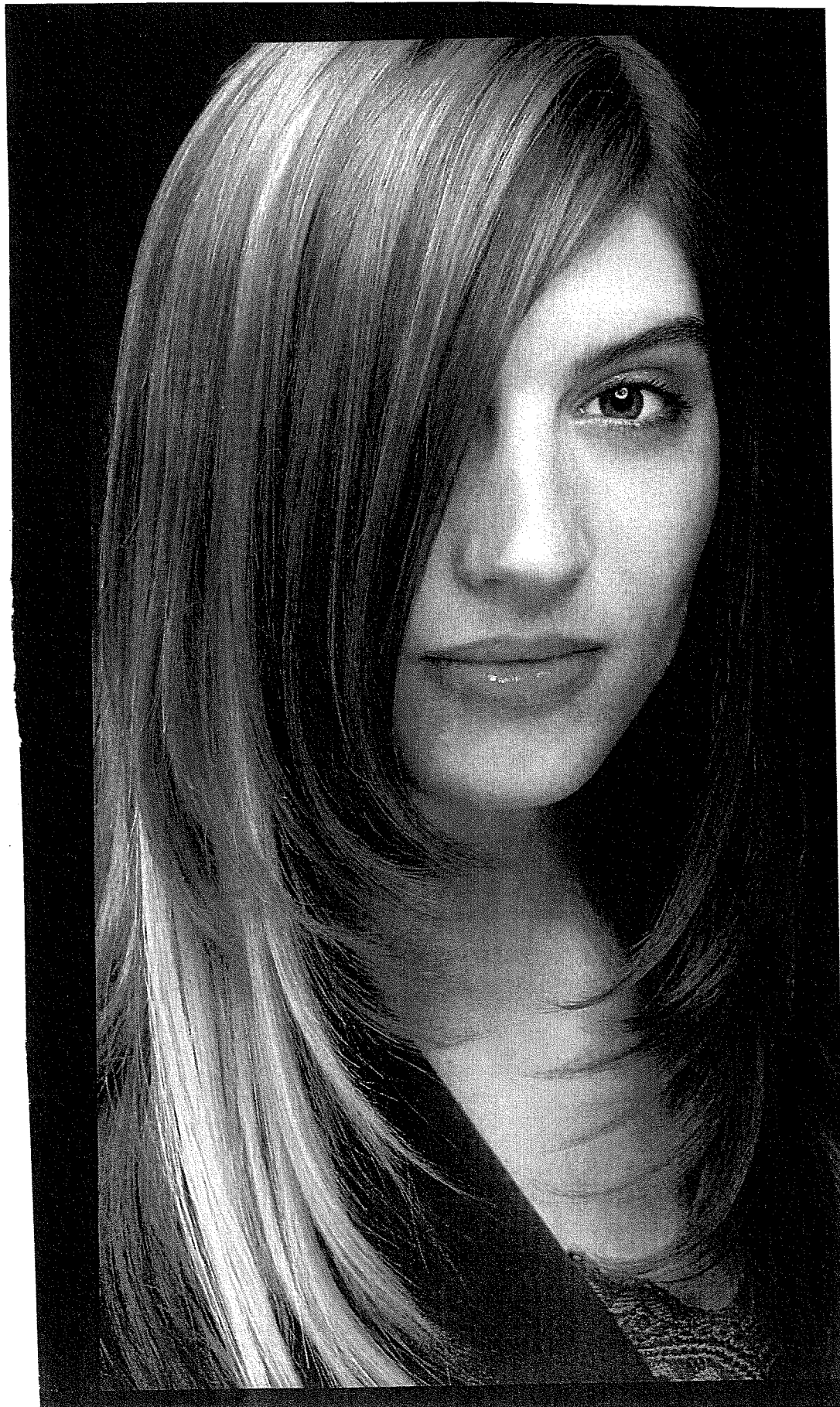
- Cuir chevelu sain
- 1,5 cm de repousses « châtain clair »
- Les longueurs et pointes colorées en « blond clair doré ».

Cette cliente désire une transformation totale de sa chevelure (photo jointe). Elle ne souhaite pas modifier la longueur de sa chevelure.

Elaborer la procédure à mettre en œuvre en complétant la fiche technique afin d'obtenir le résultat de la photo ci-jointe.

ACADEMIE DE CAEN

**BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE**  
**Option B : COLORISTE PERMANENTISTE**  
Session 2008  
**E1 – CONCEPTION, FORMES ET COULEURS**  
**U 12 B : Coloration et effets de couleurs**



**BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE  
OPTION : COLORISTE PERMANENTISTE**

E1 – U.12 B – Coloration et effets de couleurs  
Coefficient : 7 – Epreuve pratique et écrite – Durée : 3 h 30 min

DATE :

N° du candidat :

Noms des membres du jury	Fonction	Signature
-	-	-
-	-	-

**1<sup>ère</sup> PARTIE – PROJET DE REALISATION DE COULEUR – ECRIT**

Durée : 30 min. – Coef. 2

NOTE : /20

**1 – ETAT DE LA CHEVELURE INITIALE**

	Cocher la case		Hauteur de ton		Autres observations éventuelles liées à la couleur, à prendre en compte pour le projet demandé
	Naturelle	Colorée	Numéro	Nom	
CHEVELURE					
Repousses					
Longueurs					
Pointes					

Refllet(s) : \_\_\_\_\_

Pourcentage de cheveux blancs :  %

Longueur des repousses :  cm

**2 – DEROULEMENT DES DIFFERENTES OPERATIONS**

Liste des opérations selon l'ordre chronologique	Produits	Technique (explication brève et précise)	Justification des produits et des techniques en prenant en compte les besoins du modèle

TOTAL : /40 points

**ACADEMIE DE CAEN**

**BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE  
Option B : COLORISTE PERMANENTISTE**

**Session 2008**

**E1 – CONCEPTION, FORMES ET COULEURS**

**U 12 B : Coloration et effets de couleurs**

**CORRIGE**

- Touche d'essai
- Mèches décolorées – fond d'éclaircissement jaune clair à jaune très clair
- Le fond : 7,43 – 7,34 ou 20 vol. sur R.L.P.
- Shampooing technique
- Soin
- Coiffage

**BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE  
OPTION : COLORISTE PERMANENTISTE**

E1 – U.12 B – Coloration et effets de couleur

Coefficient : 7 – Epreuve pratique et écrite – Durée : 3 h 20 min

1<sup>ère</sup> partie : Projet de réalisation de couleurs – Durée : 20 min. – Coef. : 2

2<sup>ème</sup> PARTIE : Réalisation d'effets de couleur – Durée 3 h – Coef. : 5

COMPETENCES/INDICATEURS	BAREME	CANDIDAT			
		N°	N°	N°	N°
<b>C1 – S'INFORMER – COMMUNIQUER</b> <b>C12 Assurer l'accueil et le suivi du client</b> Attention portée au modèle : protection, confort, attitude face au modèle...	1 pt				
<b>C2 – ORGANISER ET GERER</b> <b>C22 Planifier les activités de sa compétence</b> Organisation dans le temps Organisation dans l'espace	1 pt				
<b>C3 – CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE</b> <b>C35 Concevoir et réaliser des effets de couleur par coloration, méchage, dégradés de couleurs</b>	9 pts				
Pertinence des produits utilisés (0,5 pt)					
Respect des consignes du fabricant pour la préparation (0,5 pt)					
Préparation adaptée de la chevelure : brossage, démêlage... (0,5 pt)					
Maîtrise des techniques (séparation, application, maîtrise gestuelle, respect des temps de pose, élimination des produits...) (3 pts)					
Prise en compte des conditions d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie (1,5 pt)					
Conformité du résultat aux prévisions du candidat (voir fiche) (3 pts) (*)					
<b>C33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires</b>	3 pts				
Choix adapté des produits et des techniques (1 pt)					
Maîtrise des techniques d'application et de soins capillaires (1 pt)					
Utilisation rationnelle des produits (1 pt)					
<b>C32 Concevoir une coiffure personnalisée</b>	6 pts				
Mise en valeur du modèle (2 pts)					
Mise en valeur de la forme et du volume de la coiffure (1 pt)					
Mise en valeur de la forme, des volumes par les effets de couleur (1 pt)					
Créativité de la réalisation (2 pts)					
Pénalités					
<b>TOTAL</b>	<b>20 points</b>				

(\*) Si non conformité à la définition de l'épreuve (transformation totale, 3 couleurs, couleur d'oxydation ou décoloration) : 2 points par critère non respecté.

DATE :

NOM des membres du jury	FONCTION	SIGNATURE